

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, chers Collègues, pour la signature de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale, assortie d'un plan d'action.

Quelques mots à ce sujet pour replacer le contexte de cette importante délibération. L'égalité femmes-hommes dans la loi est à peu près assurée en France aujourd'hui. Par contre, l'égalité réelle ne progresse plus depuis des années, que ce soit sur les salaires, les déroulements de carrière, les violences, le recours à l'IVG, les retraites, le partage des temps domestique et parental, les stéréotypes, etc. Il n'y a que sur la réussite à l'école que les femmes sont gagnantes, mais cela se traduit mal ensuite dans l'emploi. Cela explique que l'enquête de ce mois-ci de Médiaprim, pour le compte du Laboratoire de l'Égalité montre que 58 % des personnes interrogées estiment que l'égalité femmes-hommes doit être une priorité des candidats à l'élection présidentielle, dont 67 % des femmes interrogées car elles vivent au quotidien les inégalités.

L'Etat doit s'occuper de ce sujet pour ce qui le concerne. Les collectivités territoriales aussi, dans leurs compétences. Pour répondre à quelques propos (rares heureusement) entendus lors de la préparation de cette délibération, un rôle fondamental du politique est de travailler à réduire les inégalités entre nos concitoyens, nos habitants. La Ville de Lyon s'y attelle et a reçu pour son action volontaire le Label Diversité il y a 15 mois. La signature de la Charte européenne et le Plan d'action concomitant votés ce soir renforceront notre engagement, et je rappelle que les femmes représentent 53,6 % de la population lyonnaise, le sujet n'est donc pas secondaire.

Cette Charte est un texte lancé en 2006 par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe signé aujourd'hui par un millier de collectivités territoriales européennes, dont une centaine en France. Lyon y adhère de façon originale puisque nous proposons de signer la Charte en même temps que nous lançons un Plan d'action, ce qui est très rare. Nous souhaitons ainsi montrer que nous n'en restons pas à une déclaration de principe, mais que nous travaillons dans les faits.

Cette Charte touche toutes les compétences de la ville. Un diagnostic fin a été élaboré avec l'analyse de nos politiques. Une concertation a été lancée avec les adjoint/es et les services de la ville depuis des mois, et aussi depuis trois ans avec le « Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon », commission extra-municipale que j'ai créée et qui réunit des élu/es des 9 arrondissements et les associations féministes lyonnaises. 14 adjointes et adjoints sont engagés. 65 actions sont proposées, regroupées en 28 fiches thématiques : c'est une vraie politique transversale qui est ainsi

organisée, une mise en cohérence des actions de la Ville, et une montée en puissance. A ma connaissance, c'est le plan le plus complet en France. Je remercie tous les participants à ce travail, une centaine de personnes, et en particulier la Mission Egalité de la Ville de Lyon, ma chargée de mission Anne-Laure Desjardins et bien sûr mes collègues qui furent très coopératifs.

Les actions s'organisent autour de trois thèmes : Lyon, Ville apprenante et communicante – Lyon, Ville employeur – Lyon, Ville prestataire de services au public.

Les actions sont de trois sortes. Il y a :

- des actions déjà mises en œuvre et qui sont valorisées comme l'effort de la ville sur l'accueil de la petite enfance, ou la prévention et le traitement des violences à l'encontre des femmes et des jeunes filles,

- des actions à renforcer comme des dénominations de rues et de lieux plus équilibrées en faveur des femmes ou une communication générale non « genrée » sur la Ville, sur les métiers, sur les offres d'emplois, etc...

- des actions nouvelles comme l'étude de la mise en place d'une clause de non-discrimination dans les marchés publics, ou les actions en direction des salarié/es de la Ville : les femmes représentent en effet 63 % de nos 8000 salariés,

- des actions symboliques, mais l'égalité se fait aussi par les symboles et les mentalités, comme une action qui vient d'être confortée par le Premier ministre qui a décidé de supprimer le Mademoiselle dans les papiers administratifs,

- des actions originales comme la réflexion sur l'utilisation des cours d'école par les garçons qui prennent largement la place, tandis que les filles sont reléguées dans les coins,

- des actions vitales comme la mise à disposition de l'Association FIL de deux logements du CCAS pour l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences,

- des actions dirigées en faveur des hommes, pour des mesures de rattrapage si besoin est : par exemple l'amélioration de l'offre du pass-culture pour mieux répondre aux demandes des étudiants, ou par exemple, l'encouragement à prendre le congé paternité ou même parental pour nos salariés masculins.

Des indicateurs de réussite très précis et chiffrés sont prévus pour chaque action. Dans deux ans, nous ferons le bilan de ce premier Plan pour lancer un deuxième Plan qui renforcera encore nos efforts et lancera de nouvelles actions.

Le 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes, aura pour thème, cette année à Lyon ce plan de mandat qui s'intitule « *Cultivons l'égalité femmes-hommes à Lyon* ». Je vous invite à cultiver cette égalité au quotidien, et la Ville de Lyon s'y engage fermement à vos côtés.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous soumettez à notre approbation la signature de la « *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale* », ainsi qu'un plan d'action transversal à mettre en œuvre au cours des deux prochaines années.

Cette charte a le mérite de ne pas seulement être issue de réflexions théoriques, mais elle est le résultat d'une initiative menée en amont par le Conseil des communes et des régions d'Europe qui a consisté à recueillir des exemples de bonnes pratiques concernant l'égalité des sexes pratiquée au niveau local européen.

Les autorités locales, et notre Commune, sont en effet les sphères de gouvernance les plus proches de la population, et représentent les niveaux d'intervention les mieux placés pour combattre la persistance et la reproduction des inégalités. Elles peuvent, dans leur domaine de compétence et en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux, entreprendre des actions concrètes en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.

Je salue, Monsieur le Maire, votre ambition et celle de votre énergique adjointe, qui nous présente aujourd'hui pas moins de 65 actions, dont un tiers de nouvelles. Je déplore, cependant que contrairement à ce que prévoit la charte elle-même, ce *Plan d'action pour l'égalité* ne définisse ni les ressources affectées permettant de rendre effectifs les engagements, ni le calendrier.

Le risque est important que ces engagements ne restent qu'une pétition de principe parmi d'autres car nombre des actions projetées supposent pour être réalisées un contrôle de leur état d'avancement ainsi qu'un financement même modeste.

Vous nous avez, certes, démontré que l'égalité est au cœur de votre action. Cependant, Monsieur le Maire, les habitudes ont la vie dure en dépit des bonnes volontés. Ainsi, lorsque vous renouvelez partiellement vos adjoints, vous respectez une égalité formelle au regard du seul vote de renouvellement et non de l'égalité de l'ensemble de votre exécutif qui se retrouve aujourd'hui, au gré des vicissitudes de notre vie locale, composé de 9 adjointes et 12 adjoints. L'écart est encore plus manifeste au Conseil communautaire composé d'un quart d'éluées femmes et de 10 vice-présidentes sur les 40 membres que compte votre exécutif.

Mais cela dépasse bien évidemment le cadre de notre vie politique locale puisque notre Assemblée nationale peine à atteindre le seuil de 20 % de femmes et qu'elles étaient moins de 10 % à être

nommées dans les Conseils d'administration nous reléguant, dans les classements, au 53e rang mondial.

L'efficacité dans la mise en œuvre de cette charte implique une volonté forte. Il faut, qu'au delà de l'état des lieux nécessaire et des actions de sensibilisations et de formation, l'égalité devienne une réalité. La parité doit être assurée avec force, contre les oppositions, les réticences, les habitudes, les sourires narquois qui accueillent généralement les mesures, même simples, annoncées. Elle doit être assurée dans la représentation locale, mais également dans les exécutifs, dans les commissions, les directions et services municipaux, les Conseils d'administration des sociétés dans lesquelles la ville est partie prenante ou avec lesquelles elle collabore. Précisons au passage que le Conseil d'administration de la SACVL, société qui m'importe particulièrement, est exclusivement masculin si l'on en excepte la représentant des locataires.

Aussi, j'aimerais me réjouir qu'un jour nous n'ayons plus à célébrer cette journée de la femme, qui a été initiée il y a plus d'un siècle à l'occasion d'ailleurs, d'une initiative des femmes socialistes.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Vous nous proposez, Monsieur le Maire, de signer aujourd'hui la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Pourquoi pas ?

Elle pose des grands principes pour l'égalité femmes-hommes : la lutte contre tous types de discriminations, contre tous les stéréotypes, les attitudes et préjugés fondés sur le sexe, la meilleure représentation des femmes et des hommes dans les processus de décision.

Nous sommes entièrement d'accord avec ces grands principes. Bien plus, nous sommes les premiers choqués par des inégalités femmes-hommes persistantes dans notre société. En matière d'emploi et de salaires notamment, nous n'hésitons pas à dire qu'elles sont intolérables. Les femmes sont souvent moins bien payées que les hommes dans le secteur privé.

Elles s'arrêtent parfois quelques mois ou quelques années pour élever des enfants, occupent à 80 % les emplois à temps partiel, prennent en charge, plus que les hommes, leurs parents âgées, 70 % des travailleurs pauvres sont des femmes. Parallèlement, les foyers monoparentaux sont en augmentation avec des femmes en difficulté.

Ce constat est connu. D'immenses progrès restent à faire dans ces domaines pour une meilleure égalité. Et la Ville de Lyon peut agir à son échelle. Certaines actions du plan qui accompagne cette charte en témoignent : la lutte contre les stéréotypes, la sensibilisation des femmes à la prise de responsabilité, la prévention des violences

faites aux femmes. En revanche, rien sur les progrès que vous avez-vous-même à faire, au niveau de la Ville ou de la Communauté urbaine. Comme l'a rappelé Mme Bouzerda, vos adjoints hommes sont beaucoup plus nombreux que vos adjointes. Au Grand Lyon, l'exécutif est composé de trois fois plus d'hommes que de femmes et pour les Présidents de Commissions, ici à la Ville de Lyon, on compte 8 hommes pour 3 femmes seulement.

Mais, autant vous ne donnez pas l'exemple dans les faits, autant votre plan va trop loin avec la recherche d'une égalité systématique partout.

Plusieurs actions imaginées en témoignent :

D'abord, celle sur la parité dans toutes les instances consultatives. Irez-vous jusqu'à compter par sexe le nombre de participants dans ces instances ? C'est grotesque !

Ensuite, celle sur l'égalité hommes-femmes dans les marchés publics. Cela n'a pas de sens. Si l'on suit ce raisonnement on va bientôt finir par retenir des entreprises qui auront le bon ratio de femmes au détriment de tout autre critère.

Autre exemple : « favoriser une fréquentation des établissements culturels équilibrée femmes-hommes ». Une des principales conclusions de la grande enquête sociologique sur les pratiques culturelles des Français, publiée au mois de janvier, montre la féminisation accrue de la fréquentation des équipements culturels. Donc un meilleur équilibre. Lyon n'a sans doute pas échappé à cette tendance générale.

Ce plan est inspiré d'un modèle tellement égalisateur qui tend à nier les différences entre les hommes et les femmes.

En effet, cette charte veut diffuser la « théorie du genre ». Cette théorie, d'origine américaine, n'a rien de scientifique et véhicule, à notre avis, une idéologie néfaste.

Fondée sur une conception de l'identité sexuelle qui refuse explicitement la différence intrinsèque entre femmes et hommes, elle porte en germes la destruction des modèles familiaux.

Vouloir effacer la différence sexuelle, ou du moins la rendre insignifiante, répond à un vœu impossible, illusoire. Comme l'ont montré les grands anthropologues français, je pense notamment à Françoise Héritier ou à Pierre Lengendre, cette différence est essentielle au genre humain.

Egalité en droits oui, la parité hommes-femmes, sur l'égalité salariale par exemple, mais il ne faut pas nier les profondes différences qui distinguent les hommes des femmes.

Vouloir aller à l'excès n'est pas le meilleur moyen de promouvoir l'égalité entre les sexes.

Si nous sommes pour plus d'égalité entre femmes et hommes, nous refusons l'idéologie de l'égalitarisme promue par le plan d'action liée à cette charte.

Pour cette raison, nous voterons contre.

(Protestations des élues féminines.)

Mme REYNAUD Blandine : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous nous proposez aujourd'hui, à l'aube du 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes, de signer la « charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ».

La date que vous avez choisie pour présenter cette délibération est donc clairement inscrite dans votre plan de communication.

Egalité femmes-hommes, vaste sujet effectivement.

La lutte des femmes pour obtenir les mêmes droits que les hommes a débuté il y a fort longtemps déjà et n'est malheureusement pas encore terminée.

Bien sûr nous sommes favorables à ce principe d'égalité, bien sûr nous sommes favorables à des salaires identiques pour des postes identiques, bien sûr nous souhaitons que les femmes puissent accéder à tous les postes et emplois de la vie économique, sociale, culturelle et politique, avec des postes de responsabilité. Cela a même été inscrit comme principe constitutionnel le 23 juillet 2008.

Dans votre exécutif, Monsieur le Maire, cela a déjà été dit, sur 21 adjoints et 4 conseillers municipaux délégués, il y a 10 femmes, ce qui n'est pas la parité. En 2009, vous avez créé le « *conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon* », commission extra municipale qui devait nous présenter un bilan annuel. Pas de bilan en 2010, ni en 2011.

Trois ans se sont écoulés et voilà qu'il nous est proposé ce soir un plan de 65 actions, une liste à la Prévert. A noter qu'un tiers seulement de ces actions sont nouvelles, et parmi elles, certaines sont répétitives. Je cite la première :

« Suivons/évaluons le plan d'action de la charte, élaborer un tableau de bord permettant de suivre le niveau de réalisation du plan d'action » ;

La dernière : « créons un comité de pilotage de suivi du plan d'action, suivi des projets, bilan des actions engagées, définition des orientations et priorités ».

Certaines ne sont pas dans le domaine de compétence de la ville, manuels scolaires, logements notamment, et aucune n'est chiffrée.

Parlons de quelques unes de ces actions. Vous nous proposez comme action nouvelle, et vous l'avez dit tout à l'heure, de supprimer le « Mademoiselle » dans les documents de l'administration, inutile donc de conserver cette action puisqu'une circulaire du Premier Ministre du 21 février l'a prévue.

Volet culturel : vous nous proposez de « développer la politique de nomination des rues favorables à l'égalité femmes-hommes ». Vous conviendrez avec moi que nous n'avons pas attendu que vous en parliez pour le réclamer régulièrement, en Commission Déplacements – Voirie – Sécurité, et il est vraiment dommage qu'une demande que nous avons faite dès 2001 ait nécessité 7 ans de patience et 3 de plus pour que la plaque soit enfin apposée et inaugurée, vous savez Monsieur le Maire à quoi je fais allusion, il s'agit bien sûr du « jardin Michèle Mollard ».

Volet développement économique : « communiquer sur l'entrepreneuriat féminin », bonne idée en soi mais rien d'innovant puisqu'il existe déjà une association des femmes chefs d'entreprise.

Volet vie étudiante : « diffusons l'information contre les violences faites aux femmes », nous vous avons fait une proposition en Commission, plutôt que d'éditer un livret qui sera difficilement consultable par les femmes battues, il est préférable de placarder dans tous les établissements de la ville, crèches, écoles, mairies, équipements sportifs... des affiches avec le numéro d'appel 3919.

Volet sportif : « valorisons le sport au féminin de haut niveau » et vous précisez « veiller à une valorisation égale des performances, trophées, grands écrans... », j'insiste sur le « égal »... Je suis contente de le lire et je suis la première à regretter que vous ne l'ayez pas fait récemment lorsque les filles de l'OL ont remporté la ligue des champions et le championnat de France.

M. LE MAIRE : Vous ne lisez rien vous !

Mme REYNAUD Blandine : Vous les avez récompensées certes mais ont-elles eu de la part de la ville les mêmes égards que les garçons ?

Pourquoi avoir besoin d'attendre la mise en place d'actions pour réaliser ce genre de choses qui semble être juste une évidence ?

Il est pour moi révélateur que la Ville de Lyon se sente obligée de rédiger un tel document pour permettre l'égalité hommes-femmes, cela veut dire qu'il reste du chemin à parcourir. Mais ce qui est surtout important, c'est que les actions se mènent et que pour mesurer le chemin parcouru, il y ait une évaluation annuelle. Les discours et les chartes, c'est bien mais l'action et l'évaluation de l'action, c'est mieux.

Alors veillons à ce qu'il ne s'agisse pas d'une action de communication de plus. Nous voterons pour cette délibération en espérant que ce plan se réalise vraiment et concrètement.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous approuvons évidemment la charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale et surtout, le plan d'action évoqué par Thérèse Rabatel en faveur de l'égalité femmes-hommes dans la vie locale qui va concrétiser cette charte.

La Ville de Lyon est déjà active en ce domaine. Elle s'est donné des moyens auxquels avait commencé à contribuer notre collègue Sabiha Ahmine dans le précédent mandat, approfondis et diversifiés par Thérèse Rabatel avec la création du Conseil pour l'égalité femmes-hommes et la prise en compte de cette problématique en lien avec le CLRD et la mission « Egalité ». Elle conduit des actions importantes contre les violences faites aux femmes : permanences dans les arrondissements, participation à la journée de lutte contre les violences faites aux femmes en novembre..., pour ne citer que deux exemples.

Parallèlement, de nombreuses actions de sensibilisation sont menées par d'actives associations dont il faut remercier, entre autres, les bénévoles. L'université, les institutions culturelles se sont engagées dans ce domaine.

Chacune et chacun d'entre nous, comme chaque citoyenne et citoyen, peut, quotidiennement, constater l'écart existant entre l'affirmation des droits égaux et universels et la réalité en tous domaines !

La situation faite aux femmes est singulièrement discriminante. Certes, des avancées, sous la pression de luttes et de revendications fortes, ont rythmé le siècle dernier : droit de vote en 45 marquant enfin l'égalité politique ; droit à l'interruption volontaire de grossesse en 74 en faveur du droit des femmes à maîtriser leurs corps et leur vie -que certains, certaines voudraient voir remise en cause aujourd'hui- ; parité en 99 pour le droit aux responsabilités politiques et plus récemment, objectif de 40 % de nominations aux plus hauts postes de la fonction publique. Il sera nécessaire que le nouveau Gouvernement, dès l'été, inscrive des lois supplémentaires à son ordre du jour. Mais force est de constater qu'à la fois ce mouvement s'est révélé insuffisant et que certaines de ces lois ne sont pas appliquées.

La crise, c'est-à-dire la transformation des stratégies du capitalisme financiarisé et à des égards essentiels les politiques de l'Etat qui s'y rattachent, par ses conséquences économiques et comportementales, frappe particulièrement les femmes. 85 % des travailleurs pauvres sont des femmes et elles représentent 80 % des précaires donc premières victimes doublement désignées... ! Ainsi, l'inégalité de genre, issue du patriarcat (plusieurs fois millénaire), premier socle du capitalisme, trouve toujours de nouvelles formes pour perdurer et se renouveler, tant dans les représentations, les stéréotypes (des jouets pour enfants à la publicité) que dans les faits jusqu'aux violences : une femme meurt suite aux coups tous les deux jours et demi... On retrouve dans toutes les classes sociales l'ampleur et la diversité de ces violences.

L'égalité, loin d'être acquise, doit être traitée tous les jours, de manière transversale : ainsi, pas de politique de formations sans mesurer que la situation n'est pas la même pour les hommes et les femmes, pas de politique de transport sans regarder les usages des hommes et ceux des femmes.

Les hommes, pour leur propre égalité, ont besoin de l'égalité des femmes parce que parmi les discriminés, elles sont plus victimes, parce qu'elles sont cette moitié du monde (et plus nombreuses que les hommes) et parce que de par leur singularité propre, elles sont seules à pouvoir énoncer et construire les propositions qui peuvent contribuer à émanciper toute l'humanité, que ce soit en France avec les salariées de Lejaby ou dans les pays en révolte du Sud de la Méditerranée.

Merci.

Mme ROURE Martine : La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale devrait constituer une étape importante du combat que nous menons pour une véritable reconnaissance de l'égalité hommes-femmes, parce qu'elle est accompagnée d'un plan d'actions que Thérèse Rabatel a souhaité immédiat, parce qu'elle a refusé dès le départ la pétition de principe.

En effet, qu'il s'agisse des violences faites aux femmes alors qu'en France, tous les trois jours, une femme meurt sous les coups de son mari ou de son compagnon, qu'il s'agisse de l'affirmation de la mixité dans le monde du travail ou encore, de la parité en politique, les exemples ne manquent pas pour nous rappeler la persistance d'inégalités et l'urgence à dépasser les déclarations d'intention en matière d'égalité hommes-femmes.

Parce que cette reconnaissance ne peut être efficiente qu'au travers d'une affirmation concrète du droit des femmes dans toutes les dimensions de leur vie, la Ville de Lyon entend veiller au respect de l'application des mesures acquises et au respect des lois.

Ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. C'est la mesure du constat que chacune et chacun peut faire tous les jours.

Alors, c'est vrai, il y aura toujours des esprits chagrins pour trouver qu'on en fait trop, qu'il n'est pas nécessaire de signer une charte ou comme le dit M. Broliquier par exemple, chacun et chacune et surtout chacune à sa place. Mais tout historien nous rappellera que c'est justement grâce à ceux et celles qui paraît-il en font trop que les progrès sociaux ont vu le jour.

Est-ce que vous vous souvenez que c'est seulement en 1965 que l'on a eu une réforme du régime matrimonial de 1804 ? Auparavant, une femme mariée ne pouvait pas passer une frontière, avoir un compte en banque ou travailler sans l'autorisation de son mari.

Avant 1967, une femme n'avait pas le droit d'utiliser la contraception.

Toutes ces avancées que nous considérons évidentes sont l'œuvre du combat des femmes et des hommes qui les ont soutenues. Ce n'est pas si loin tout ça. Les progrès sont longs et dus à ceux qui ont eu le courage de les engager, ne l'oublions pas !

C'est ainsi qu'en 1970, on vit la suppression de la notion de chef de famille (ah, Monsieur Broliquier !) au profit de l'autorité parentale conjointe mais ce n'est qu'en 1985 que les époux sont devenus véritablement égaux au regard de la loi.

En ce qui concerne l'égalité salariale, en 1972, la loi a instauré le principe d'égalité de rémunération et n'a presque jamais été appliquée ; en 1983, la loi sur l'égalité salariale de même.

En 2010, nous voyons enfin, si tard mais quand même, la loi relative aux violences exercées sur les femmes au sein des couples. Nous avons encore et toujours à être vigilants et à mettre tout en œuvre pour faire avancer l'égalité hommes-femmes.

Cette signature saura ainsi, je crois, donner une nouvelle impulsion à notre engagement dans une approche partagée par de nombreuses Collectivités en Europe. Nous avons, en effet, beaucoup de chemin à parcourir, Madame Reynaud, vous avez raison, mais ne confondons pas le chemin avec le but parce qu'autrement nous n'arrivons jamais au bout du voyage et nous, nous voulons arriver au bout du voyage.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Quelques mots par rapport à ce que j'ai entendu, sur la parité par exemple. Bien évidemment, nous souhaitons les femmes et les hommes plus de parité. Mais quand vous parlez du Grand Lyon, ça m'amuse un peu parce que sur le Grand Lyon, beaucoup d'entre nous qui sommes ici à Gauche préférerions avoir une autre loi qui permette une dose de

proportionnalité, une élection au suffrage universel direct. Vous savez très bien qu'au Grand Lyon, on est dans cette situation là parce qu'on a une façon de voter qui nous y pousse. Et si je ne m'abuse, il vient d'y avoir une réforme sur l'élection des Conseillers territoriaux qui est une réforme où on va aller vers la suppression du vote à la proportionnelle qu'on avait aujourd'hui dans les régions et qui va largement éliminer les femmes dans l'élection des Conseillers territoriaux. C'est le Gouvernement que nous avons actuellement qui a fait voter cette réforme au grand « dam » des femmes, y compris des femmes élues de l'UMP qui ont été scandalisées de cette réforme.

Pour ce qui est de l'égalité entre les hommes et les femmes, bien entendu, les hommes et les femmes demandent à être égaux, mais non semblables. Je le dis sans arrêt, souvent avec une pointe d'humour « égaux et différents... » et j'ajoute souvent en riant « ...et en principe, délicieusement complémentaires ». Les hommes et les femmes sont complémentaires, ils ne sont pas semblables. Ce sont quand même des choses qui sont du b.a.-ba, on est au XXI^e siècle ! Je suis encore étonnée qu'on puisse dire que quand on met des personnes à égalité en droit, on sous-entend qu'elles soient semblables. Bien entendu on n'est pas semblable, on ne l'a jamais dit.

Pour ce qui est de la concertation, certes, il n'y a pas eu de bilan annuel du Conseil pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale, mais connaissez-vous beaucoup de Commissions extra municipales qui font des comptes-rendus de 10 à 13 pages, 10 à 13 pages des Commissions que j'assume ? Je pense que j'ai dû faire depuis 3 ans, une douzaine de Conseils pour l'égalité femmes-hommes à Lyon et ces comptes-rendus sont envoyés à tous les membres du Conseil pour l'égalité, c'est-à-dire, entre autres, à vos Conseillers, y compris de l'Opposition.

Donc, pour ce qui est de la concertation, de la consultation et du travail en commun, je pense qu'il est assez difficile de trouver un travail qui soit fait avec autant de précision et de constance.

Je voudrais terminer en disant -je ne vais pas reprendre toutes les critiques qui sont faites à des actions les unes derrière les autres- que bien sûr, si on fait ce plan, c'est parce qu'il y en a besoin. On a besoin de travailler plus en amont sur l'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Lyon, sur le territoire lyonnais, mais aussi en France. Mais cela ne veut absolument pas dire justement que rien n'est fait à Lyon. On est à un certain niveau d'actions aujourd'hui sur Lyon, et ce plan va le renforcer. Donc, il y a un calendrier prévu, il y a une échéance explicite : c'est dans deux ans. C'est évident et j'en suis convaincue : si j'ai proposé ce plan, c'est que dans deux ans les actions seront faites. Dans deux ans en 2014, on fera un bilan et j'espère qu'on lancera un deuxième plan, comme je l'ai dit, de façon à renforcer les actions et à en trouver de nouvelles.

M. LE MAIRE : Simplement quelques mots, je pense que l'essentiel a été dit. Je dirai à Denis Broliquier : je comprends que Mme

Chevassus n'ait pas voulu faire votre intervention parce que même en n'étant pas un féministe convaincu, je dois dire qu'il y a quelques limites. Evidemment que personne n'a dit que les femmes et les hommes sont la même chose, sont semblables, personne ne le dit. Par contre, qui ne voit pas qu'en France, en particulier, on a encore quelques efforts à faire ? Cela me semble le B.a-ba de la constatation comme le disait Thérèse Rabatel.

Après, est-ce que tout ceci est uniquement de la communication, est-ce qu'au Grand Lyon, à la Ville de Lyon, on est en décalage total par rapport à ce que l'on dit ? Je ne le pense pas.

Quand on regarde effectivement le nombre d'adjoints de la Ville, on s'aperçoit qu'on était à peu près dans la parité ; lorsqu'on regarde par exemple entre les différents partis politiques dans le Rhône, combien de femmes les uns et les autres vont présenter ? On s'aperçoit que ce n'est pas le parti que je représente qui a à rougir par rapport à la représentation qu'il souhaite avoir.

Lorsque je regarde mes directions générales, je m'aperçois qu'à la Ville de Lyon il y a trois femmes et quatre hommes, et qu'au Grand Lyon il y a cinq femmes et cinq hommes. Nous ne sommes pas totalement en décalage par rapport à ce que nous disons que nous souhaitons faire pour l'avenir. Donc, on va essayer de continuer à progresser, sans espèce de triomphalisme, d'affichage, mais quand même avec la conviction qu'avec un certain nombre de points il nous faut continuer à progresser.

M. BROLIQUIER Denis : J'ai l'impression...

M. LE MAIRE : Mme Chevassus vous a donné un coup de pied sous la table ?

M. BROLIQUIER Denis : Non, on ne se parle pas comme ça ! J'ai l'impression que mon propos a été mal compris et je vais vous expliquer...

(Rires.)

M. BROLIQUIER Denis : Les élus Lyon Divers Droite dans leur ensemble, sont pour la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Les élus Lyon Divers Droite savent mieux que quiconque qu'il y a des efforts à faire et sont prêts à mettre dans leur programme ce qui était d'ailleurs dans notre programme électoral, des actions extrêmement concrètes pour faire progresser l'égalité entre hommes et femmes.

En revanche ces mêmes élus refusent une partie du plan d'action qui est proposé aujourd'hui dans ce qu'il a d'excessif, voire d'aberrant. Donc, qu'on ne se méprenne pas sur notre vote, notre vote est contre une partie du plan d'action même s'il est pour le principe et s'il est pour l'action.

M. LE MAIRE : Je suis heureux de vous donner la parole Monsieur Broliquier, parce que pour essayer de continuer dans le type de pensée que vous avez, qu'elle vous est référée sans vous y référer, je dirai qu'il y a plus de place dans la maison du père et dans la maison commune pour un pécheur qui se repent.

(Rires.)

M. LE MAIRE : Donc vous êtes à moitié pardonné !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Le Groupe Lyon Divers Droite a voté contre, sauf Mme Chevassus Masia qui s'est abstenue. Mme d'Anglejan a voté contre et Mme de Lavernée s'est abstenue.)

(Adopté.)